



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E40717

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2023

ÉDITÉ LE 18/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL B 421398843

Siret : 421 398 843 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2106622

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 486612B1247000/001 451867/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 486612B1247000/001 451867/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : CALONNE

6 RUE VAILLANT COUTURIER  
94140 ALFORTVILLE

Téléphone : 01 43 28 49 75

Portable :

Fax : 01 48 08 67 04

Site Internet : www.sarl-calonne.fr

E-mail : calonne1@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CALONNE ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/09/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	18/09/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	18/09/2020
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/09/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.